



HAL
open science

Ce que le règlement de l'Académie ne dit pas...

Hugues Chabot, Irène Passeron

► To cite this version:

Hugues Chabot, Irène Passeron. Ce que le règlement de l'Académie ne dit pas.... Liliane Hilaire-Pérez, Catherine Lanöe. Les sciences et les techniques, laboratoire de l'Histoire, Mélanges en l'honneur de Patrice Bret, Presses des mines, collection " Histoires, sciences, techniques, sociétés ", pp.37-62, 2022. hal-03003414

HAL Id: hal-03003414

<https://hal.science/hal-03003414>

Submitted on 13 Nov 2020

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

Ce que le règlement de l'Académie ne dit pas...
et que la « Collection » puis Lalande nous apprennent
Hugues Chabot et Irène Passeron

Le *Règlement pour l'académie royale des sciences* de 1699 a connu de nombreuses mises à jour tout au long du XVIII^e siècle. Les plus importantes scandent l'histoire de l'institution et font l'objet de publications officielles. On peut en citer quelques-uns des éléments les plus saillants : en 1716, la classe des élèves est remplacée par celle des adjoints ; en 1753 est introduit un règlement spécifique pour les correspondants ; en 1785 enfin, une nouvelle classe de physique générale apparaît.

Ces ajouts au règlement initial ne recouvrent cependant pas les très nombreuses spécifications et précisions sur son application, et dont on peut souvent trouver la trace dans les procès-verbaux des séances comme ayant fait l'objet d'une discussion et d'une décision. Certaines sont évoquées ou citées à la marge par les premiers historiens de l'institution¹.

Un document important existe, cependant, et permet de suivre les tractations et interprétations auxquelles a donné lieu le règlement académique pour être traduit en usages. Il s'agit d'une « Collection des règlements et délibérations de l'Académie Royale des Sciences, par ordre de matières ». Bien qu'il en existe plusieurs exemplaires manuscrits (dont nous donnons une description plus loin), peu d'historiens s'en sont emparés. Le premier² semble être Roger Hahn, qui la cite d'abord dans un article publié en 1965, puis dans son ouvrage clé sur l'histoire de l'Académie d'ancien régime³. Dans un texte notable, Rodha Rappaport recourt incidemment à la même source pour documenter, à travers un examen de la nomination ou de la promotion des membres de l'Académie sur la période 1716-1785, l'évolution des rapports entre l'institution et le pouvoir royal⁴. Plus récemment enfin, James E. McClellan III l'a utilisée pour éclairer le fonctionnement du Comité de librairie, qui contrôle la politique éditoriale de l'Académie⁵. Mais c'est Patrice Bret qui en a fait l'usage le

¹ A. Maury, *Les académies d'autrefois. L'ancienne Académie des sciences*. Paris, Didier, 1864. Joseph Bertrand, *L'Académie royale des sciences et les académiciens de 1666 à 1793*. Paris, J. Hetzel, 1869. E. Maindron, *L'Académie des sciences. Histoire de l'Académie. Fondation de l'Institut national. Bonaparte membre de l'Institut national*. Paris, Alcan 1888. L. Aucoc, *L'Institut de France. Lois, statuts et règlements concernant les anciennes académies et l'Institut de 1635 à 1889. Tableau des fondations*. Paris, Imprimerie nationale, 1889, p. lxxxiv-ciii.

² L. Aucoc, *L'Institut de France*, p. xxv, cite bien parmi les sources qu'il a consultées un volume manuscrit de « *Règlements et délibérations de l'Académie royale des sciences par ordre de matières* », qui correspond à un des exemplaires que nous décrivons plus loin (celui légué par Huzard). Mais il n'y renvoie qu'une seule fois (p. xcvi). Dans un inventaire conservé aux Archives de l'Académie des sciences (DG 30), René Taton signale quant à lui dès 1960 l'existence de l'exemplaire annoté par Lalande et conservé à la bibliothèque Laurenziana de Florence (É. Brian, C. Demeulenaere-Douyère, dir., *Histoire et mémoire de l'Académie des sciences. Guide de recherches*, Paris, Tec & doc Lavoisier, 1996, p. 247).

³ R. Hahn, « L'Académie royale des Sciences et la réforme de ses statuts en 1789 », *Revue d'histoire des sciences et de leurs applications*, tome 18, n°1, 1965, p. 15-28. R. Hahn, *L'Anatomie d'une institution scientifique. L'Académie des Sciences de Paris, 1666-1803*, Paris, Éd. des archives contemporaines, 1993 (édition originale, 1971).

⁴ R. Rappaport, « The liberties of the Paris academy of sciences, 1716-1785 », dans H. Woolf, dir., *The analytic spirit: Essays in honor of Henry Guerlac*, Ithaca: Cornell University Press, 1981, p. 225-253.

⁵ J. E. McClellan III, *Specialist Control, The publications Committee of the Académie Royale des Sciences (Paris) 1700-1793*, Philadelphia, Transactions of the American Philosophical Society, 2003.

plus systématique pour rendre compte des procédures d'élection et de jugement, sur lesquelles le seul règlement dit peu de choses⁶.

Les historiens gagneraient donc à ce que cette « Collection » manuscrite soit publiée intégralement, en particulier l'exemplaire complété et annoté par Lalande, ce que les auteurs de cet article se proposent de faire ultérieurement, au format numérique. Une première étape consistait donc à en rechercher et décrire plus précisément les exemplaires connus, ce que nous faisons ici, en y ajoutant la transcription de la table rédigée par Lalande et des exemples de notes illustrant les débats sur les modalités électives.

I. Les différents exemplaires de la « Collection des règlements »

Il existe plusieurs exemplaires, tous manuscrits, de cette « Collection des règlements et délibérations de l'Académie royale des sciences, par ordre de matière »⁷, certains sous forme de cahiers, d'autres reliés. Nous avons pu en consulter sept⁸ dont l'examen permet de mieux comprendre le contexte des notes et de la table rédigées par Lalande. Etant « par ordre de matière », la « Collection » reproduit, en réorganisant leur agencement, les articles des règlements imprimés de 1699, 1716 et 1753. Elle collationne de plus toutes les décisions prises jusqu'en 1753. Pour les années suivantes, la seule mise à jour connue est celle faite par Lalande pour son propre compte. Nous présentons ces exemplaires dans un ordre approximativement chronologique, d'après l'analyse que nous avons pu en faire, trop longue à exposer ici en détail.

— (1) Paris, Archives de l'Académie des sciences, Dossier général 31. Cet exemplaire n'est pas coté, par commodité, nous l'appellerons Reg1.

[Voir figures 1 et 2]

La première page porte la mention « Rédigé par S^f Hellot et corrigé après la lecture qu'il en a faite dans les assemblées ». Tout le texte est de la main de Hellot⁹.

— (2) Paris, Archives de l'Académie des sciences, Dossier général 31, que nous appelons Reg2.

[Voir figure 4]

Le texte porte la même mention de rédaction par Hellot, mais il est de la main d'un copiste non identifié¹⁰.

— (3) Florence, Biblioteca Medicea Laurenziana, fonds Ashburnam-Libri, n° 1700. Le recueil (143~p.) est composé pour partie de notes autographes de Lalande portées sur des pages blanches, pour partie d'un exemplaire manuscrit de la « Collection des règlements »

⁶ P. Bret, « La prise de décision académique : pratiques et procédures de choix et d'expertise à l'Académie royale des sciences », dans C. Demeulenaere-Douyère, É. Brian (dir.), *Règlement, usages et science dans la France de l'absolutisme*, Paris, Tec & doc Lavoisier, 2002, p. 321-362.

⁷ La présentation du titre varie légèrement d'un exemplaire à l'autre.

⁸ Il existe un huitième exemplaire dans les papiers de Lavoisier (à l'origine du nouveau règlement de 1785) à Cornell University (mentionné par R. Hahn, « L'Académie royale des Sciences », p.~17, n.~2). Il existe sans doute d'autres exemplaires non encore localisés.

⁹ L'écriture de Hellot, très caractéristique, se retrouve par exemple dans le rapport du 7 décembre 1756 (BnF, NAF 5152, fol. 75, voir figure 3).

¹⁰ Les graphies ne sont pas toujours faciles à identifier. Il ne s'agit là, en tout cas, ni de celle de Hellot (1685-1766), ni de celle du secrétaire perpétuel Grandjean de Fouchy (1707-1788), ni de celle du copiste Horcholle.

que Lalande a annoté¹¹. L'exemplaire de la « Collection » proprement dite est paginé de 21 à 99, et la première page porte la même mention de rédaction par Hellot. Cet exemplaire est de la main du secrétaire de Fouchy, Horcholle (voir plus bas et figures 7 et 8), et le contenu est très semblable à celui de Reg1, les mêmes paragraphes apparaissant rayés et tout à fait lisibles.

L'exemplaire de la Collection n'a pas de table, mais le volume contient une « Table des Reglemens... », de la main de Lalande, qui joue plutôt le rôle d'index analytique et que nous donnons dans la partie III.

Comme nous allons le voir avec l'exemplaire entré en possession du marquis d'Argenson en 1767, moyennant un « pour boire » donné au commis, certains académiciens avaient leur propre exemplaire de cette « Collection ». C'est probablement ce qu'a pu obtenir Lalande¹² au début des années 1760.

— (4) Paris, BnF, Bibliothèque de l'Arsenal, cote 4624.

Cet exemplaire relié appartenait au marquis de Paulmy (1722-1787), 3^e marquis d'Argenson à partir de 1757, membre honoraire de l'Académie depuis 1764. Il porte au début une note de son secrétaire : « Ce petit repertoire des reglements de l'Académie des sciences a été rédigé par M. de Fouchy son secretaire perpetuel actuel (1767), et écrit par son commis, lequel m'en a fait présent, ainsy qu'à plusieurs de mes confrères, pour avoir pour boire. Il y a des moments où il peut être utile ». La « Collection », qui contient un fort intéressant paragraphe sur les « Huissiers de l'Académie », les sieurs Lucas et Boquet, prend note dans cet exemplaire du remplacement de Boquet par Horcholle¹³, qui, comme son prédécesseur « doit aussi se trouver à toutes les assemblées, est chargé, sous les ordres de M. le secrétaire, de transcrire sur les Registres et sans retard, les mémoires lûs par les académiciens, et toutes les observations que l'académie juge à propos de conserver » De fait, cet exemplaire est bien écrit de la main de Horcholle.

— (5) Paris, BnF, Richelieu, NAF 11225, fol.~276-319.

Cet exemplaire relié appartenait à Louis Henri Duchesne (1737-1797), secrétaire ordinaire de Madame. Assez similaire à celui de l'Arsenal, il est clairement de la même main, celle de Horcholle. Il y manque simplement les titres marginaux et les soulignements du texte, mais jusqu'à la présentation (liseré, soulignés des titres, numéros) est identique.

— (6) Paris, Bibliothèque de l'Institut, cote HR 4*.

Le copiste n'a pas été identifié. Cet exemplaire est entré à l'Institut en 1874, en provenance du legs de Jean Baptiste Huzard (1755-1838).

— (7) Paris, Archives de l'Académie des sciences, cote 1J1.

[Voir figure 5]

¹¹ Nous n'avons pu consulter l'original conservé à Florence, mais les Archives de l'Académie des sciences en possèdent un microfilm, dont certaines parties ont fait l'objet d'un tirage photographique. Nous avons utilisé la description matérielle et les tirages photographiques conservés aux Archives, ainsi que le microfilm. Certaines notes, de divers formats, sont collées sur les pages de la « Collection » ou intercalées entre elles. Cette complexité, comme l'écriture de Lalande, en rendent la reproduction peu lisible et les auteurs de cet article feront donc ultérieurement une édition numérique de la transcription complète.

¹² Joseph Jérôme Lefrançois de Lalande (1732-1807) entré à l'Académie en 1753, associé en 1758 et devenu pensionnaire astronome le 28 février 1772.

¹³ Reg1 donnait Boquet dans cet emploi auquel d'Argenson donne le nom de commis. D'après les reçus conservés, il s'agit de Louis Horcholle qui signe « copiste de l'acad.^e » dès 1760 (voir figures 7 et 8). Son écriture se retrouve sur les registres des années 1760.

Cette copie manuscrite reliée est entrée dans les Archives au XX^e siècle. Elle est la seule à posséder une table des matières, unique ajout (voir figure 6). Des suppressions font penser qu'il s'agit, comme pour celle de l'Institut, de copies tardives.

Aucun des exemplaires manuscrits n'étant daté, il nous faut donc raisonner à partir de leur contenu pour en reconstituer l'histoire. Une première remarque s'impose, ces exemplaires présentent peu de variantes, ce que l'on peut attendre d'un document devant servir de référence commune.

Seconde remarque, tous ces exemplaires, y compris celui servant de support à Lalande pour ajouter ses propres notes, mentionnent des dates s'échelonnant entre 1699, date du premier règlement imprimé, et 1753. Il faut y ajouter un *Nota bene* daté de 1758, date extrême qui n'apparaît qu'une fois, nous y reviendrons.

Tous contiennent la partie du règlement du 28 mars 1753 relative aux correspondants, telle qu'elle a été imprimée. Il fallait donc enquêter sur cette année¹⁴ pour trouver l'origine de la compilation de la « Collection ».

Le plumitif, c'est-à-dire les notes que prenait le secrétaire lors des séances, a disparu pour l'année 1753. Il subsiste néanmoins une « Liste des commissions données en 1753 »¹⁵, de la main du secrétaire, Grandjean de Fouchy. On y lit, en date du 29 août : « MM. De Mairan, Bouguer et Hellot pour travailler avec moy au recueil des reglements » (voir figure 9). Cela fait écho à la mention « rédigé par M. Hellot » que l'on trouve en tête des règlements manuscrits. Il est donc probable qu'après l'important additif au règlement de mars 1753, les académiciens ont jugé utile de faire une compilation des nombreuses décisions prises jusque là. Des quatre académiciens nommés pour ce faire en 1753, Mairan, le secrétaire perpétuel de 1741 (après Fontenelle) à 1743, Fouchy, son remplaçant à partir de 1744, Bouguer (pensionnaire astronome depuis 1735, directeur en 1755) et Hellot (pensionnaire chimiste depuis 1743, directeur en 1751), ce serait donc Hellot qui aurait rédigé cette compilation.

L'exemplaire sous couverture marbrée (Reg1) décrit plus haut est bien de la main de Hellot et il contient encore, sur deux feuilles volantes, des remarques de la main de Bouguer¹⁶ (voir figures 10 et 11). Les notes de Bouguer se terminent par une remarque générale : « une chose me paroist absolument necessaire à tout ce travail qui en général est très bien fait ; c'est d'y joindre une table alphabétique bien complete ». Seul l'exemplaire (7), sans doute le plus tardif, remplit ce vœu.

Les procès-verbaux pour l'année 1753, en date du mercredi 29 août 1753, recopient en principe le plumitif de Fouchy (aujourd'hui manquant). On y trouve noté à cette date : « J'ay dit que conformément aux intentions de l'Acad^e j'avois fait le depouillement des reglements. M^{rs} De Mairan Bouguer et Hellot ont été nommés pour en faire la rédaction. »

Les notes de Bouguer sur la rédaction de Hellot sont donc nécessairement rédigées entre septembre 1753, après la nomination de la commission suivant de peu le dernier ajout important (le règlement des correspondants de mars 1753), et août 1758, date de la mort de Bouguer. Entre ces deux dates¹⁷, Reg1 ne contient que deux ajouts (toujours de la main de Hellot) :

¹⁴ Les procès-verbaux de 1753 ne sont pas numérisés sur Gallica, il faut donc en consulter la copie aux Archives elles-mêmes.

¹⁵ Pochette générale de 1753 (Archives de l'Académie des sciences).

¹⁶ Un examen attentif montre qu'il s'agit bien de l'écriture de Bouguer (1698-1758), cf. la lettre de Bouguer du 22 avril 1754 (Arsenal), les rapports du 18 décembre 1756 et du 15 janvier 1757 rédigé par Bouguer (BnF, NAF 5152, fol.~77-79).

¹⁷ Alors que les ajouts au règlement de 1699 sont réguliers, bien que s'espaçant, jusqu'en 1753. Le dossier DG 31 des Archives contient également une compilation chronologique, de la main de Fouchy, d'une cinquantaine

— La date de 1758 ou 1756 apparaît de façon peu lisible, dans un *Nota bene* ajouté par Hellot postérieurement à sa rédaction initiale¹⁸. De plus, le « 6 » ou « 8 » est biffé et remplacé par un « 7 ».

— Le second ajout concerne la démonstration de la quadrature du cercle, en date des 17 et 18 novembre 1753, en réponse au Chevalier de Causans¹⁹.

Ici comme ailleurs, Bouguer applique deux principes de correction : supprimer les informations ponctuelles et personnelles, éliminer les points qui ne sont plus d'actualité. On voit ces principes à l'œuvre dans sa remarque portant sur le paragraphe « Quadrature du cercle » (note sur les p. 42-43 de Reg1) : « La décision de l'Acad. à ce sujet, n'a rien de plus particulier qu'une infinité d'autres dont il ne s'agit point icy. Ne travaillons pas à immortaliser le nom d'un Quadratureur qui scait pas meme les plus simples elemens de la géometrie ». Ce paragraphe de la « Collection », comme d'autres, est biffé d'un trait ondulé, sans que l'on sache si cette suppression est le fait de Bouguer. Elle est effective dans les copies tardives.

Quoiqu'il en soit, l'exemplaire Reg1, rédigés par Hellot et relu par Bouguer sert bien de matrice aux autres exemplaires qui sont parvenus jusqu'à nous²⁰. On voit d'ailleurs que les exemplaires reliés sont postérieurs à 1760, puisqu'ils portent le nom du nouveau copiste, Louis Horcholle, ce que confirme la note sur l'exemplaire du marquis d'Argenson que ce dernier a obtenu en 1767.

Qu'en est-il de la copie manuscrite de la « Collection » utilisée par Lalande ? Elle ne fait pas exception, et reste conforme à la version originale de Reg1, contenant en particulier les paragraphes qui y apparaissent rayés, peut-être par une main ultérieure à celles de Hellot et de Bouguer. Si, comme nous le pensons, elle est bien de la main de Horcholle, on peut émettre l'hypothèse que cette copie est contemporaine, voire légèrement antérieure à celle entrée en possession du marquis d'Argenson en 1767. En effet, contrairement à cette dernière, elle ne porte pas encore le remplacement de Boquet par Horcholle. D'autre part, Lalande y a reporté des événements intervenus depuis 1753. Bien entendu, il peut les transcrire des années plus tard, c'est le cas pour les mentions des années 1750 qui apparaissent dans la liste « Mort des academiciens depuis mon entrée a l'academie » qu'il établit (p. 127). Il y a peu de notes portant sur les années 1760. Une des premières notes prise sur le vif est probablement celle du 18 mai 1768, relative à l'élection de Lavoisier, que nous examinerons plus loin.

II. La Table de Lalande

La table analytique constituée par Lalande complète et excède très largement le contenu de la « Table des matières » du seul autre exemplaire connu qui en possède une (il devait ainsi répondre au vœu de Bouguer évoqué plus haut). Elle en reprend l'intégralité des 44 entrées

d'additifs au règlement de 1699, du 4 mars 1699 au 8 janvier 1738 (6 folios sans titre). Tous ces additifs sont intégrés à la « Collection ».

¹⁸ Reg1, p. 13, dans la rubrique sur la trésorerie. L'ajout, de la main de Hellot, est fait en bout de ligne, dépassant dans la marge par manque de place.

¹⁹ Sur les quadratures au XVIIIe siècle et en particulier celle de Causans, voir M. Jacob, *La quadrature du cercle, un problème à la mesure des Lumières*, Paris, Fayard, 2006, p. 108-114 et le site d'O. Courcelle (www.clairaut.com), « 12 mai 1753 (2) : Clairaut et le chevalier de Causans » (Notice publiée le 12 décembre 2010, mise à jour le 17 janvier 2012) qui déploie une impressionnante documentation sur cette affaire courant jusqu'en 1760.

²⁰ Une comparaison plus fine de Reg1 avec l'autre exemplaire non relié (Reg2) montre que les deux sont à peu près contemporains, Bouguer corrigeant à certains endroits une version qui est parfois celle de Reg2, et, inversement, Reg2 intégrant parfois des corrections faites par Bouguer sur sa version. Il est possible aussi que les deux soient des copies légèrement différentes d'une autre version.

principales (ainsi que les sous-entrées), parfois avec de très légères variantes, redistribuées à l'occasion sous d'autres chefs (c'est en particulier le cas pour les noms de personnes). Elle l'enrichit surtout de très nombreuses nouvelles entrées, portant leur nombre total à plus de 150 (et davantage encore si on y ajoute les sous-entrées). De ce point de vue, elle offre un point de vue privilégié sur les règles d'usage auxquels Lalande est le plus attentif, règles qui touchent par exemple les élections et les obligations des académiciens, celles aussi qui régissent les comités de librairie et de trésorerie, ou encore les commissions chargées d'examiner les mémoires et projets, notamment en vue de l'obtention d'un prix.

Les entrées de la table rédigée par Lalande renvoient au texte de la « Collection des règlements » proprement dite (paginée de 21 à 99 comme déjà dit), mais aussi à des pages qui la précèdent et qui la suivent (ces renvois courent respectivement de la page 7 à 18 et de la page 101 à 135). Les notes de Lalande portent donc en partie directement sur le texte original de la « Collection » des règlements. S'y ajoutent d'autre part un second ensemble de notes qu'on pourrait qualifier d'« hors-texte », soit que ces dernières n'aient pas trouvé une place naturelle en complément des articles des règlements existants (on peut par exemple penser à tout ce qui concerne la période de l'Institut), soit que leur abondance ait nécessité un regroupement spécifique à part (il s'agit en particulier des notes, ou des « anecdotes » pour reprendre un terme de Lalande, sur les élections).

L'index se présente sous la forme de grandes pages divisées en deux colonnes que nous avons transcrites linéairement dans l'Annexe. La transcription, hormis les numéros de page et les lettrines, ne respecte pas les tailles différentes des mots, parfois clairement liées à la place disponible. Lalande a en apparence amendé cet index analytique au fur et à mesure de ses prises de notes qui s'étendent des années 1760, alors qu'il est devenu associé, jusqu'à sa mort en avril 1807 (une note de Lalande porte encore la date d'octobre 1806 et le décès de Lassus en mars 1807 est signalé de sa main). Toutes les notes sont autographes de Lalande, écrites soit sur des feuillets ou des bouts de feuillets, parfois libres, parfois collés, soit sur l'exemplaire manuscrit de la « Collection » qui lui a servi de base et qui devait lui appartenir. Nous avons respecté la graphie du manuscrit.

III. Elections dévoilées

Les différents règlements imprimés sont presque entièrement muets quant aux modalités concrètes des élections, élections qui dépendent tout à la fois des équilibres internes à l'institution et des rapports que celle-ci entretient avec le pouvoir royal²¹. Il n'est dès lors guère étonnant que la « Collection des règlements » consacre une rubrique entière aux différentes règles qui régissent le processus électif aboutissant à la nomination de nouveaux membres²². Beaucoup, issues pour partie seulement du règlement du 3 janvier 1716, sont éclairantes à ce sujet : qui a le droit de voter, qui choisit les candidats, combien de candidats sont proposés à la décision du roi, comment le vote se déroule²³... Les notes de Lalande apportent en outre d'autres informations, notamment à travers le relevé des résultats d'élections particulières, relevé qu'il faut mettre en relation avec des débats autour du mode de scrutin au cœur de tensions académiques²⁴.

²¹ Voir à ce propos la remarquable étude de R. Rappaport, « The liberties of the Paris academy of sciences ».

²² « Collection », exemplaire Reg1, p. 19-20, exemplaire Lalande, p. 52-55.

²³ *Histoire de l'Académie royale des sciences. Année 1716*, Paris, Imprimerie royale, 1718, p. 1-5.

²⁴ La question du meilleur mode de scrutin, qui fait l'objet d'une contribution majeure de Condorcet en 1785, a largement été étudiée. D. Black, *The Theory of Committees and Elections*, Cambridge : Cambridge University Press, 1958. P. Crépel « Le dernier mot de Condorcet sur les élections », *Mathématiques et Sciences humaines*, t. 111, 1990, p. 7-43. A. B. Urken, « The Condorcet-Jefferson connection and the origins of social choice theory », *Public choice*, vol. 12, 1991, p. 213-236.

À première vue, la « Collection » abonde en détails sur les différentes étapes du scrutin²⁵. Les « proposants » — pour élire un adjoint, il est précisé qu'il s'agit des associés et pensionnaires de la classe concernée par le vote — établissent une liste de candidats à une place déclarée vacante. Le jour de l'élection, annoncé une semaine auparavant, seuls les membres honoraires et pensionnaires (toutes classes confondues) votent pour deux ou trois noms — respectivement pour élire un associé ou un adjoint d'une part, pour élire un pensionnaire d'autre part — appelés à figurer sur la liste proposée au roi, étant entendu que la préférence va au premier²⁶. Les suffrages sont portés sur des « billets pliés » et l'on doit « bruler tous les billets aussitôt que l'élection a été annoncée par l'académicien qui préside ». Comme le président « annonce simplement que Mrs, Tel et Tel, ont eu la pluralité des voix, sans en dire le nombre », seuls les sept académiciens qui ont procédé au dépouillement des bulletins et au décompte des voix connaissent la répartition exacte des suffrages.

Mais comment les académiciens s'y prenaient-ils pour désigner et classer nominativement les deux ou trois candidats portés sur la liste présentée au roi ? Votaient-ils successivement pour le premier, puis pour le second, enfin éventuellement pour le troisième ? Ou bien votaient-ils une seule fois en inscrivant sur un même billet le nom des candidats qui avaient leur préférence, celui le plus souvent nommé étant alors inscrit en premier sur la liste ? Y avait-il encore une autre modalité ? D'ailleurs, procédait-on de la même façon pour toutes les élections (en particulier selon qu'il s'agissait de classer deux ou trois candidats) ? Ces modalités ont-elles varié au cours du temps ?

La « Collection » et les notes de Lalande, si elles ne lèvent pas toutes les incertitudes, permettent néanmoins d'écartier certaines hypothèses et de proposer divers scénarios que nous pouvons étayer avec les informations livrées par Lalande.

Lalande révèle le décompte des voix dans plusieurs cas, décompte que nous pouvons recouper avec le nombre des votants connus par le registre des présences (ou par le plumitif, parfois plus exact). Nous en avons retenu deux, très rapprochés dans le temps.

Le 18 mai 1768, on compte ainsi 22 votants (4 honoraires et 18 pensionnaires) qui participent à l'élection pour une place vacante d'adjoint chimiste (deux noms à proposer au roi). À l'issue du scrutin, Lalande écrit que Lavoisier « a eu 18 voix, M^r Jars en a eu 16, entre autres celles de M. Trudaine de Buffon &c. ». Deux interprétations sont ici possibles : soit deux scrutins, soit un seul scrutin avec deux noms (au plus) sur chaque billet. Dans le premier cas, il faut comprendre que Lavoisier a obtenu 18 voix au premier scrutin (et Jars au mieux 4), et que Jars a rassemblé 16 suffrages lors d'un second scrutin (les 6 voix restantes se répartissant entre les autres candidats : Baumé, De Marchy, Monnet et Sage). Dans le second cas, il faut comprendre que les 22 billets, portant deux noms chacun, apportent un total de 44 voix, dont 18 sont allés à Lavoisier, 16 à Jars, les 10 autres s'étant portés sur les autres candidats. Lalande ajoute : « Le ministre a paru mecontent de ce que M. Jars ne l'avoit pas eu, et il a été mis le premier »²⁷.

²⁵ On pourra se reporter au très large extrait qu'en donne P. Bret, « La prise de décision académique », p. 326.

²⁶ Cette règle, à savoir que l'ordre dans lequel on annonce ceux qui ont eu la pluralité des voix indique la préférence, n'est explicitée que dans la « Collection » : le président « nomme toujours le premier celui qui en a eu le plus grand nombre [de voix] » (exemplaire Lalande, p. 54).

²⁷ L'épisode est relaté par A.-F. Garçon, « Gabriel Jars, un ingénieur à l'Académie royale des sciences (1768-1769) », dans C. Demeulenaere-Douyère, É. Brian, dir., *Règlement, usages et science dans la France de l'absolutisme*, Paris, Tec & doc Lavoisier, 2002, p. 238-253.

Le 20 mai 1768, Lalande précise qu'« il y avoit 24 votans »²⁸, qui sont appelés à s'exprimer pour dresser la liste des candidats classés pour la place de pensionnaire mécanicien (trois noms à proposer au roi). Lalande note : « M. Deparcieux a eu 16 voix, M. Vaucanson 15. M. l'abbé Bossut en troisième en a eu 24 ». L'explication qui semble ici la plus plausible est qu'il y a eu trois scrutins, puisque l'ordre proposé au roi est Deparcieux, Vaucanson, Bossut. On ne peut cependant pas totalement exclure l'hypothèse d'un scrutin unique à deux noms, le deuxième nom apposé correspondant alors au candidat « extérieur » à l'Académie exigé par le règlement de 1716 (Bossut est alors correspondant de l'Académie des sciences). Que les savants « étrangers » à l'institution soient alors implicitement écartés de la pension expliquerait l'ironie de Lalande, qui termine sa note ainsi : « on n'a pas parlé de lui [Bossut] quoique en suivant la lettre du règlement il eut du être pensionnaire »²⁹.

Deux éléments supplémentaires permettent d'aller plus loin.

Le premier est que, grâce à la perspicacité de Roger Hahn³⁰, nous savons quelle est, en 1763, « la forme ordinaire » des élections d'adjoints. Les procès-verbaux gardent en effet trace d'une controverse qui éclate lors de l'élection pour une place d'adjoint astronome. Ce jour là, le 19 janvier 1763, 23 honoraires et pensionnaires sont appelés à voter pour 4 candidats proposés, Messier, Bailly, Jeurat et Thuillier. Bailly recueille 14 voix, Messier et Jeurat 13 chacun, mais, ajoutent les registres, « il y avoit un billet qui se trouvoit nul, parce qu'il ne portoit que le seul nom de M. Jeurat au lieu de deux qu'il devoit contenir suivant le Règlement ». Pour élire un adjoint, en proposant deux noms au roi, les votants devaient donc obligatoirement, sous peine de nullité, inscrire deux noms de leur choix sur un seul et même billet, autrement dit voter pour un ticket à discrétion lors d'une élection à un seul scrutin. Le décompte des voix consiste alors à additionner les votes nominatifs contenus dans les diverses combinaisons exprimées par les votants, aboutissant ainsi à un classement des candidats. À supposer que chaque votant ait son poulain, on imagine les savantes stratégies à mettre en œuvre pour le choix du second nom à écrire sur le billet...

Le second élément, déjà signalé par Pierre Crépel³¹, est un amendement au règlement qui se trouve dans les registres à la date du 26 avril 1769 : « Il a [été] décidé avec l'approbation du Roy que dorénavant dans toutes les elections on ne mettra qu'un nom sur chaque Billet et qu'on fera autant de scrutins qu'il y aura de personnes à nommer ». Pour qu'il faille ainsi décider, qui plus est en faveur d'une procédure univoque de vote, c'est qu'il y avait probablement jusque-là plusieurs modalités en usage donnant lieu à de vifs débats au sein de l'Académie.

²⁸ À cette date, le registre de séance dénombre un total de 23 honoraires et pensionnaires présents, mais le plunitif de Fouchy en décompte bien 24.

²⁹ Rien n'indique par ailleurs que les deux modalités électives ici envisagées n'aient pas été en usage simultanément.

³⁰ R. Hahn, « Quelques nouveaux documents sur Jean-Sylvain Bailly », *Revue d'histoire des sciences et de leurs applications*, 8/4, 1955, p.~338-353, p. 343-345 pour l'élection. Joseph Bertrand (*L'Académie des sciences*, p.~66-69) rapporte également cet épisode comme une des deux exceptions au silence des registres sur les décomptes. L'autre cas rapporté concerne une élection d'associé dans la classe de mécanique le 28 mars 1733, pour laquelle sans une « erreur dans le calcul [...] Clairaut aurait eu l'égalité » avec Camus ; voir O. Courcelle, (www.clairaut.com), qui cite à ce propos une lettre adressée par Grandjean de Fouchy à l'abbé Bignon le 7 avril 1733 : « Vous sçavés sans doute que dans la dernière election un billet s'étant trouvé faux [...] ».

³¹ P. Crépel, B. Bru, *Arithmétique politique : textes rares ou inédits (1767-1769)*, Paris, Institut national d'études démographiques, 1994, p.~33.

Après le 26 avril 1769, toutes les élections sont donc censées se dérouler sous la forme d'une succession de scrutins uninominaux (ce qui était peut-être déjà pratiqué pour les élections de pensionnaires). Les « premières voix » et les « secondes voix » (éventuellement les « troisièmes voix » pour une élection de pensionnaire) correspondent alors au résultat de chaque scrutin. C'est ce que l'on lit sans ambiguïté dans les décomptes effectués par Lalande³² (mais aussi dans ceux relevés par Lavoisier³³). La décision devait immédiatement rencontrer d'autres objections, en particulier celles formulées par Borda dans un mémoire présenté dès le 16 juin 1770 et reprises par Condorcet dans de nombreux textes³⁴.

Si le règlement de 1699 et son actualisation en 1716 peuvent être considérés, en partie au moins, comme l'institutionnalisation de pratiques préexistantes, ils formalisent surtout un mode de fonctionnement qui s'avère durable sur tout le XVIII^e siècle, définissant en particulier le cadre général des élections. C'est aussi vrai pour les astreintes liées à l'activité de recherche des académiciens (obligations de résidence et d'assiduité, tour de rôle...), ou encore pour les conditions dans lesquelles les travaux sont évalués par les pairs avec la mise en place d'un protocole collectif de contrôle des publications, conférant de fait un pouvoir de décision propre à l'Académie et distinct de la censure royale. Quant aux usages et à la jurisprudence, la « Collection des règlements et délibérations » rassemblée par Hellot en 1753 d'une part, les notes de Lalande portées sur un exemplaire de cette collection à partir des années 1760 d'autre part, constituent un témoignage direct gardant la trace de l'histoire de l'application de ces règlements, complément fort utile aux textes des seuls procès-verbaux. Outre la valeur informative intrinsèque d'un tel document pour l'historien, il est aussi l'expression de l'intérêt porté par Lalande, acteur de la vie académique, aux questions qui agitent l'institution. De ce point de vue, l'analyse génétique des notes rédigées par Lalande mériterait un chantier à part entière.

ANNEXE

Table des Reglemens et deliberations de l'academie royale des sciences

[p. 3, colonne gauche]

A

Absences	33. 48. 123	
Academie des inscriptions ses rapports avec celle des sciences,		21. 26
de Montpellier, ses rapports avec celle de Paris	55	
de Suede	61	
Academie des sciences son etablissement en 1666 p. 21. Sa confirmation	21	
ses fonds,	7.	
doit repeter les exper. des etrangers relatives aux mem. presentés et ailleurs,		56
doit faire la lecture des ouvrages des etrangers qui lui sont pres.		
Academiciens, leur arrangemens dans les assemblées	23. 30	
Doivent travailler separement	25.	

³² Par exemple, le 21 mars 1773 : « Election d'adjoint botaniste, la classe a proposé Mrs. de Jussieu, Commerçon, Rozier, Bomare, Delisle. M. de Jussieu a eu 21 voix contre deux. Partage pour les 2^{des} voix entre Bomare et Commerçon, chacun 10 on est revenu aux voix entre eux deux. Commerson 13 contre 10 » (Collection Lalande, p.~119).

³³ P. Bret, « La prise de décision académique », p. 327-330, en donne plusieurs exemples.

³⁴ P. Crépel, « Le dernier mot de Condorcet ».

Doivent remettre leurs memoires au secretariat le même jour qu'ils sont lus	25.
Doivent s'abstenir de termes injurieux	27.
ne peuvent faire imprimer les memoires d'un autre sans sa participation	
attaqué sur un ouvrage non approuvé, ne peuvent repondre dans les memoires de l'academie	61
ne peuvent s'absenter plus de deux mois	33
ceux qui sortent avant la fin doivent etre rayés de la liste de la séance	33
ne peuvent etre proposés s'ils ne sont de bonnes mœurs	
ne sont pas astreints a une seule science	25
ont droit de commitimus	
les pensionnaires sont obligés de declarer par ecrit au commenc. de l'année l'ouvrage auxquels ils se proposent de travailler	33
les autres y seront invités	
les academ. non pensionnaires ont voix deliberative	
lorsqu'il s'agit de science seulement	
les pensionnaires l'ont seuls dans les elections	
academiciens de 4 sortes	24.
sont tenus d'etre tres assidus aux assemblées	33
rayés pour leur negligence. lettre de m. de Pontchartrain a ce sujet	48
[p. 3, colonne droite]	
Les 12 adjoints ont succedé aux 20 élèves.	38. 49
on propose de les supprimer	39.
En quel cas les adjoints ont voix	38
leur election.	38. 49.
maniere de completer le nombre des proposans	38
Age des adjoints	38. 39
Approbation des memoires qu'on imprime separement doit avoir une certaine formule	
	26
Artistes auxquels l'academie s'interesse	8
Arts mecaniques décrits, restriction	128
Assemblées publiques, en quel temps ont commencé	23. 50.
les nouveaux venus doivent y lire	50
assemblées ordinaires, rangs des academiciens	23. heure des assemblées
avancées d'un jour	24
Associés, conditions pour etre élus	36
Leur nombre	35. Surnuméraires 117
Lettre du Roi a ce sujet	35
il y a des academ. qui ont été recus associés	36
Associés étrangers	35. 36
Associés libres	35. 129
Aubriet dessinateur de l'academie.	78.
Avocat de l'academie	73

B

Mlle. Basseporte dessinatrice de l'academie	
Bibliotecaire de l'academie	116.
Billets d'elections	53.
Boquet, huissier de l'academie, ensuite Lucas, enfin son fils	
Botanique ou hist. naturelle	117
Boud[o]t, a été le premier imprimeur de l'academie	

Bustes des academiciens. 9.

C

- Cabinet de l'academie 8. 50
Capi, fabricant d'instrumens en verre, de l'academie, massy
Causans, sa quadrature du cercle 92
Censeurs de l'academie 8
Chaire de Rheims 79. 84. de mineralogie a la monoye 84
Changemens dans les nominations, faites par le ministre 117
Chatillon dessinateur de l'academie
Chevalier (M^r.) eut ses entrées a l'academie 73
Clairaut age de 12 ans et 8 mois His. ac. 1726. p. 45
Classes 31 on ne peut passer de l'une a l'autre 119
Commissaires de l'academie 50. 125 commissaires censeurs 8. des prix 74
Comité de la librairie, ses reglemens 59.
 Constitution nouvelle. page 7
 Lettre de m. de maurepas a ce sujet 60
 Comment est formé 60. 61
 le libraire y nomme 2 commissaires 58.
 a droit d'exiger des corrections dans les memoires 61
 aucun memoire ne peut être imprimé sans son jugement 62
[p. 4, colonne gauche]
Comité de librairie 59.
Comité de la tresorerie 43
 supprimé par une lettre du Roi 44
 Election de ses commissaires 43
 distinction a observer par raport a une lettre de m. demours pas a ce sujet 45.
Commitimus 92. 98.
Communautés nuisent à nos artistes 8.
Complimens de felicitation 98
Conoissance des temps 71.
Constitution nouvelle de l'academie en 1789 page 7.
Conventions pour l'impression des memoires qui ont remporté les prix, et des machines
approuvées 66.
Correspondans de l'academie. 56. 57
 Reglement pour les correspondans. 57.
 recus par acclamation
 rayés au bout de 3 ans 58. 59.
Couplet (m.) chargé de recevoir les contrats legués par m. de meslay
Czar, pierre le grand nommé honoraire 28

D

- Dattes retenues. 7. 62.
Demandes des academiciens pour leurs frais d'experiences 43.45.
 augmentation de ce fond 7.
De Meslay Fond. des prix
 son testament 105.
Denonciations faites par le secretaire 125.
Depenses de l'academie 7. 45.
Depots des memoires.....Pour retenir datte 7.

Deputations aux academiciens 98
 Dessinateur de l'academie 78
 Devaux, v. Conoissance des temps
 Devise de l'academie 23
 Directeur de l'academie. electif 29.
 liste des directeurs 101
 ont été electifs pendant plus de deux ans 29.
 transmet le droit de commitimus 98
 [p. 4, colonne droite]
 Droit de Commitimus 98
 Lettres patentes a ce sujet 92
 Durée des seances de l'academie 24

E

Ecole de mathematiques a Rheims 79.84.
 Lettre du conseil de ville 95
 articles convenus avec l'académie
 Effets de l'académie 41
 Egards de l'academie envers les academiciens 98
 Elections. 34. 52. 120 a huitain. 54 forme des elections 53. 54.
 a quelle condition doivent se faire
 egalités de voix 52.
 des honoraires 28
 des pensionnaires 34
 des associés 36
 des adjoints 38
 des etrangers 35
 des correspondans 58
 exemples et anecdotes d'elections 119. 129.
 election suspendue par le ministre 120
 Elèves de l'academie. 37.
 sont supprimés 38
 Emigrés. p. 10.
 Empereurs, 28. 27.
 Emploi des 12000^{lt} etabli par un nouvel usage 45
 Enregistrement des lettres patentes de l'academie 21
 Etrangers, comment peuvent assister aux assemblées 11. 27.
 voyés visites des princes
 Evangelistes, leurs fonctions 53.
 Exclusion pour negligence. 48.
 Extraits lus a l'acad. des inscriptions 26.
 m. de montigny, m. Bezout, m. vandermonde, mr. Haüy en ont été charges
 successivement
 Experiences a faire 7. 41. 45.

F

Fery (le R.P.) minime professeur a Rheims 79.
 Fetes, veilles des fêtes 25.
 Fête de S. Louïs tient lieu d'un jour d'assemblée 82. 83
 de S. gemain l'auxerrois ne change rien aux assemblées

Fondations dans l'academie v. prix
Fonds de l'academie 7. 45. 135
Formule de transmission du droit de commitimus
Frais d'experiences des academiciens 41. 45. 7.

[p. 5, colonne gauche]

G

Geographie. Lettre de M. de maurepas pour une place de geographe 46. 119.
Gouye (le R.P.) jesuite, a été directeur

H

Heures des assemblées. 24.
Histoire de l'academie 125.
Honoraires, leur nombre 27 leur election 28
Le czar nommé honoraire par acclamation 28
Horloger de l'academie 78.
Huissier de l'academie 81.

J

Jettons, leur nombre 41. 42. donnés a tout le monde 1786 p. 7
dans quel cas on en est privé 33. 41.
doivent être distribués a chaque assemblée
leur destination lorsqu'ils excèdent a la fin de l'année
Lettre de m. de maurepas a ce sujet
Jours prescrits pour les séances
Jurin (m.) nommé professeur a Rheims 90.

I

Impression des memoires de l'academie 62. 77.
Reglement de 1776. 70.
des pieces des prix 74. 77.
de la Connoissance des temps
des arts de l'academie.
Imprimeur de l'academie 62.
Conventions faites avec lui 66.
nomme deux Commiss. au Comité de la Librairie 68.
Ingenieurs pour les instrumens de verre &c. 8.
Ingram graveur de l'academie
Injures defendues 25.
Institut etabli en 1795 133.
Inventions qui sont du ressort de l'academie 121.

[p. 5, colonne droite]

L

Laboratoire de l'academie page 8.
Lebon (m^r) horloger de l'academie
obtient une gratification annuelle de 100^{lt}
Lectures aux assemblées publiques 50.
Lefebvre, auteur de la Connoissance des temps
Lettres patentes des deux academies enregistrées le 30 mai

1713 a la chambre des Comptes
 Libraire de l'academie 60.
 Librairie et son Comité 59.
 privilege de l'acad. pour l'impression
 Conventions avec l'imprimeur 62. 66.
 Longitudes, prix proposé par l'angleterre 91.
 presque autant par la hollande
 100 000^{lt} par m. le Regent. Lettre a ce sujet 91.
 Lucas, huissier de l'academie mort le 24 oct. 1757.
 Son fils lui succede en 1757 quoique agé de 11 ans 81.

M

Machines presentées a l'academie 51. impression 52. 77.
 conditions pour cet effet 51.
 Mecontentemens de la Cour. 117. 36.
 Medailles de l'academie 23.
 Memoires de l'academie 61. de rentrée publique 50.
 leur impression 52. 77.
 on retient date a la fin de decembre 62.
 comment doivent etre imprimés 63.
 memoires d'obligation. 33. tour de rôle 48. 50.
 doivent etre remis au Secretariat 25.
 Doivent etre lus dans l'acad. Si l'auteur veut y prendre le titre d'academicien 59.
 memoires presentés a l'academie 51.
 Ministre de l'academie 8. modeles de machines déposés 50.
 Montpellier 55.
 Mort des academiciens 127.
 Mottet de S. Louïs, Te deum, 82. 84.

N

Negligeance punie 48.
 Nicollic (m.) nommé professeur a Rheims 90.

O

Officiers de l'academie nommés chaque année par le Roi 29.
 Liste des officiers depuis 1700 101.
 officiers du Roi et des maisons royales ne peuvent être pensionnaires 32.
 Lettre de m. de pontchartrain a ce sujet
 Exception par raport a m. Dodard.
 Ordre des places p. 23.

[p. 6, colonne gauche]

P

Partage de voix p. 9.
 Passage d'une classe à l'autre est deffendu 119.
 Payemens de l'academie 7.
 Pensionnaires doivent resider a Paris 31. 33. 123. 129.
 Reglement en interpretation du 4 fev. 1705. 32.
 Leur election 34.
 changée par le regelement de 1716

conditions pour etre elus 34.
 Pensions de l'academie 41. augmentations par ancienneté 7.
 Pieces pour les prix, recues jusqu'au jour des vacances 76.
 autre facilité pour la reception des pièces retardées. 76.
 Places des academiciens p. 23.
 declarées vacantes 48.
 Planches gravées des memoires de l'academie, traité
 fait a ce sujet avec l'imprimeur 68.
 fond excédent pour les planches au dela de 15.
 [P]resences a l'academie
 Presents faits a l'academie. 11. v. cabinet, prix.
 Presentation au Roi des nouveaux recipiendaires 8.
 presentation des Sujets 28. 123. faite par la pension ord^{re} 38.
 123. 129.
 President de l'academie 29.
 Liste des presidents 101.
 a droit de transmettre le droit de Commitimus 92.
 Presidence aux assemblées 30.
 Prince academicien 18. Princes etrangers qui sont venus a l'ac. 11. 27.
 Privilege pour l'impression des memoires 69.
 et autres ouvrages 69.
 des academiciens 8. commitimus 92.
 Prix distribué par l'academie 71. 108. 115.
 leur fondation par Testament 105. et 71.
 conditions de la fondation 72.
 Reglement a cet egard 74.
 Sujets des prix, reception des pieces 76. impression 77. 115.
 anecdotes sur les prix. 115. prix des longitudes 91.
 nouveau prix fondé en 1760. 115. fondation des prix 7.
 Projets, présentés a l'academie 51. 52.
 Professeurs de chaire
 Proposans dans les elections, 38. suppléés par les autres classes 39.
 3 suffisent 39. les veterans proposent 123. on propose des personnes
 qui n'ont pas demandé 129.

Q

Quadrature du Cercle 92. l'academie n'en recoit plus. ib.

[p. 6 colonne droite]

R

Rapports de l'academie 52. Registre de l'academie 8.
 Reglement de 1699. lu et enregistré a l'academie
 le 4 fevrier 1699 pages 23. 24. 27. Reglement de 1776 au sujet de
 l'impression des memoires.
 reconstitution page 7.
 Reguliers pouvoient etre honoraires avant 1716. 34. 35.
 ne peuvent plus etre que Associes 35.
 Residence ; exception. 33. 123.
 Retardement des payemens, lettre a ce sujet
 Revenu de l'academie 7.

Rheims, son ecole de mathematique 79. 84.
Rigaud directeur de l'imprimerie royale, traité avec lui
Rouillé de meslay son testament 91. 105.

S

Sceau et devise de l'academie 23.
Seances, jours des seances. de deux heures 24.
Secretaire de l'acad. Ses fonctions 39.
Son election 40.
Soumis a la censure 8. 70. 125.
Secrets approuvés par l'academie 121.
Services funeraires pour les acad. décédés. 83.
Spectacles de la cour 8.
Surnumeraires 9.

T

Tableau des places des academiciens 23.
Te Deum pour les rejouiss. publiques 83. 84.
Telescope de 40 piés proposé a l'assemblée nationale en 1792. 7.
Tour de Role pour les memoires 50.
Tresorier de l'academie, Ses fonctions 45. 46.
Son election ib.
a voix deliberative ib. peut etre officier 102.
doit apporter son compte general 45.
Tresor royal en retard 7.

V

Vacances de l'academie, 24. Reglement de 1735 a ce sujet 24. 117.
Veterans, Reglement a ce sujet 46. 47. anecdotes 123.
Visites des etrangers distingués 11. 27.
Voix deliberative 27. pour les surnumeraires 123. vote a l'institut 135.
Volumes de l'academie se donnent a l'academie de Sudede 61.
a Celle de Londres a celles des inscriptions depuis 1772.
a celle de harlem depuis 1775
a celle de Petersbourg
Berlin en 1786 j'ai commencé

Bibliographie

Aucoc Léon, *L'Institut de France. Lois, statuts et règlements concernant les anciennes académies et l'Institut de 1635 à 1889. Tableau des fondations*, Paris, Imprimerie nationale, 1889.

Bertrand Joseph, *L'Académie royale des sciences et les académiciens de 1666 à 1793*, Paris, J. Hetzel, 1869.

Black Duncan, *The Theory of Committees and Elections*, Cambridge : Cambridge University Press, 1958.

Bret Patrice, « La prise de décision académique : pratiques et procédures de choix et d'expertise à l'Académie royale des sciences », dans Christiane Demeulenaere-Douyère, Éric Brian, dir., *Règlement, usages et science dans la France de l'absolutisme*, Paris, Tec & doc Lavoisier, 2002, p. 321-362.

Brian Éric, Demeulenaere-Douyère Christiane, dir., *Histoire et mémoire de l'Académie des sciences. Guide de recherches*, Paris, Tec & doc Lavoisier, 1996.

Courcelle Olivier, « Chronologie de la vie de Clairaut (1713-1765) », site www.clairaut.com (consulté en mars 2020).

Crépel Pierre, « Le dernier mot de Condorcet sur les élections », *Mathématiques et Sciences humaines*, t. 111, 1990, p. 7-43.

Crépel Pierre, Bru Bernard, *Arithmétique politique : textes rares ou inédits (1767-1769)*, Paris, Institut national d'études démographiques, 1994

Garçon Anne-Françoise, « Gabriel Jars, un ingénieur à l'Académie royale des sciences (1768-1769) », dans Christiane Demeulenaere-Douyère, Éric Brian, dir., *Règlement, usages et science dans la France de l'absolutisme*, Paris, Tec & doc Lavoisier, 2002, p. 238-253.

Hahn Roger, « Quelques nouveaux documents sur Jean-Sylvain Bailly », *Revue d'histoire des sciences et de leurs applications*, 8/4, 1955, p.~338-353.

Hahn Roger, « L'Académie royale des Sciences et la réforme de ses statuts en 1789 », *Revue d'histoire des sciences et de leurs applications*, tome 18, n°1, 1965, p. 15-28.

Hahn Roger, *L'Anatomie d'une institution scientifique. L'Académie des Sciences de Paris, 1666-1803*, Paris, Éd. des archives contemporaines, 1993 (édition originale, 1971).

Histoire de l'Académie royale des sciences. Année 1716, Paris, Imprimerie royale, 1718, p. 1-5.

Jacob Marie, *La quadrature du cercle, un problème à la mesure des Lumières*, Paris, Fayard, 2006.

Maindron Ernest, *L'Académie des sciences. Histoire de l'Académie. Fondation de l'Institut national. Bonaparte membre de l'Institut national*, Paris, Alcan 1888.

Maury Alfred, *Les académies d'autrefois. L'ancienne Académie des sciences*, Paris, Didier, 1864.

McClellan III James E., *Specialist Control, The publications Committee of the Académie Royale des Sciences (Paris) 1700-1793*, Philadelphia, Transactions of the American Philosophical Society, 2003.

Rappaport Rhoda, « The liberties of the Paris academy of sciences, 1716-1785 », dans Henry Woolf, dir., *The analytic Spirit: Essays in honor of Henry Guerlac*, Ithaca: Cornell University Press, 1981, p. 225-253.

Urken Arnold B., « The Condorcet-Jefferson connection and the origins of social choice theory », *Public choice*, vol. 12, 1991, p. 213-236.